



Prix ASSPA pour le meilleur projet de Bachelor et la meilleure thèse de Master dans le domaine du réglage automatique

attribué à des projets de réglage innovants

Le prix est doté de 1'000.- Fr. au niveau Bachelor
et 1'000.- Fr au niveau Master

L'ASSPA propose un prix pour promouvoir la relève dans le domaine du réglage automatique.

A qui sera attribué le prix de l'ASSPA?

Le prix est attribué au travail de Bachelor et de Master répondant au mieux aux critères suivants:

innovant, pertinent au point de vue théorique ou pratique, dans le domaine du réglage automatique ou comportant des aspects théoriques de systèmes dans la technique de mesure.

Qui peut soumissionner pour le prix?

Les étudiants Bachelor-, Master- et MAS de l'ETHZ, l'EPFL und des HES suisses ayant terminé leurs projets en 2017-2018 peuvent soumissionner pour le prix. Il est demandé que le candidat (ou un suppléant) sera disposé à présenter le projet lors de la rencontre de l'ASSPA, voir les détails ci-dessous. Une confidentialité éventuelle ne doit pas empêcher de pouvoir donner une conférence intéressante sur le sujet.

Qu'est-ce qu'il faudra soumettre?

Le rapport principal en format pdf et le questionnaire soigneusement rempli "ASSPA questionnaire.pdf".

Quelle est l'échéance?

Les propositions peuvent être soumises par le professeur ayant encadré le travail, ou bien par l'étudiant lui-même d'ici le 8.10.2018 à l'adresse email du secrétariat de l'ASSPA sekretariat@sga-asspa.ch.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Où aura lieu la remise du prix?

La remise du prix aura lieu lors du SGA-Meeting. Il est demandé que le candidat présente personnellement (obligatoire) le travail primé (présentation courte de 20 min). Lieu et date seront communiqués après remise du travail.

Il est prévu que le jury sera composé de représentants de l'ASSPA, EPFL, ETHZ et de l'industrie. Un recours contre la décision du Jury n'est pas possible. Le nom du gagnant, le titre du travail ainsi que le nom de l'affiliation concernée seront publiés sur le site web de l'ASSPA.